

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du : 25 novembre 2019

n° 35/2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq novembre à 18 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Nathalie NACCACHE, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, François CALMEIN, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Jean-Claude LAUTRE, Robert LIGNERES, Marc MENGAUD, Alain MERCIER, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Alain ROUQUAYROL, Serge SERRANO, Marc SIE.

Avaient donné pouvoir :

JC de BORTOLI à N.CALMET, A.BOUSQUET à JP.FLUMIAN, I.COUTUREAU à J.LATCHE, J.DOUMERC à JC.LANDET, M.GALANT à C.BATS, C.PRADEL à P.MONOD, E.THIBAULT à P.ESPUNY.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 32

Délégués suppléants :

Mmes Nelly CALMET, Pierrette ESPUNY.

Mrs Christian BATS, Jean-Pierre FLUMIAN, Jean-Claude LANDET, Jean LATCHE, Pierre MONOD.

Excusés :

Mmes Nicole DURY, Sophie MANIAGO.

Mrs Albert MAMY, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Christian REBELLE, Pierre VIDAL.

Objet : Programme Tourisme du PETR et son plan de financement pour 2020

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014 actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE du 09/07/2015 portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais ;

Les opérations touristiques portées par le PETR en 2020 se déclineront notamment autour des trois priorités suivantes :

- Mettre en œuvre la 3^{ème} édition du canalathlon,
- Bistrots de Pays : Inauguration des 3 premiers bistrots labélisés. Poursuivre l'animation et le développement du réseau des bistrots de Pays ;
- Poursuivre l'élaboration de supports de communication en fonction des besoins identifiés : évolution du site internet, mise à jour des carnets gourmands, communication dans les journaux touristiques (magazine aéroport, etc.) ;

Le plan de financement indicatif associé, proposé par la commission Tourisme, s'établit comme suit :

Budget prévisionnel Actions Tourisme 2020 : 25/11/2019					
Dépenses prévisionnelles	HT	TTC	Total TTC	Recettes prévisionnelles	
Outils de Promotion destination Lauragais			47 000		
Canalathlon	27500	33 000 €		Région FRI/CD	9 000
Guide des producteurs	2500	3 000 €			
Finalisation Photothèque (budget 2019)	4166,7	5 000 €			
Encarts publicitaires journaux touristiques	2500	3 000 €			
Evolution de la communication sur le site internet	2500	3 000 €			
Actions en direction des prestataires			8 060	LEADER : 48%	48 067
FBNP	3633,33	4360			
CCI	1000,00	1200			
Actions "réseau bistrot de Pays"	2083,33	2500		PETR	43 073
Ingénierie Tourisme			45 080		
Mise en œuvre et suivi du programme d'actions		25 200			
Animation site internet + communication Tourisme		14 000			
Frais de fonctionnement		5 880			
Total budget indicatif 2019		100 140	100 140	Total recettes	100 140

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

1°) – **APPROUVE** le nouveau plan d'actions prévisionnelles 2020 tel que présenté,

2°) – **APPROUVE** le plan de financement estimatif de ce programme d'actions,

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

3°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération,

4°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute demande de subventions afférentes à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 25 novembre 2019

Le Président,



Georges MERIC